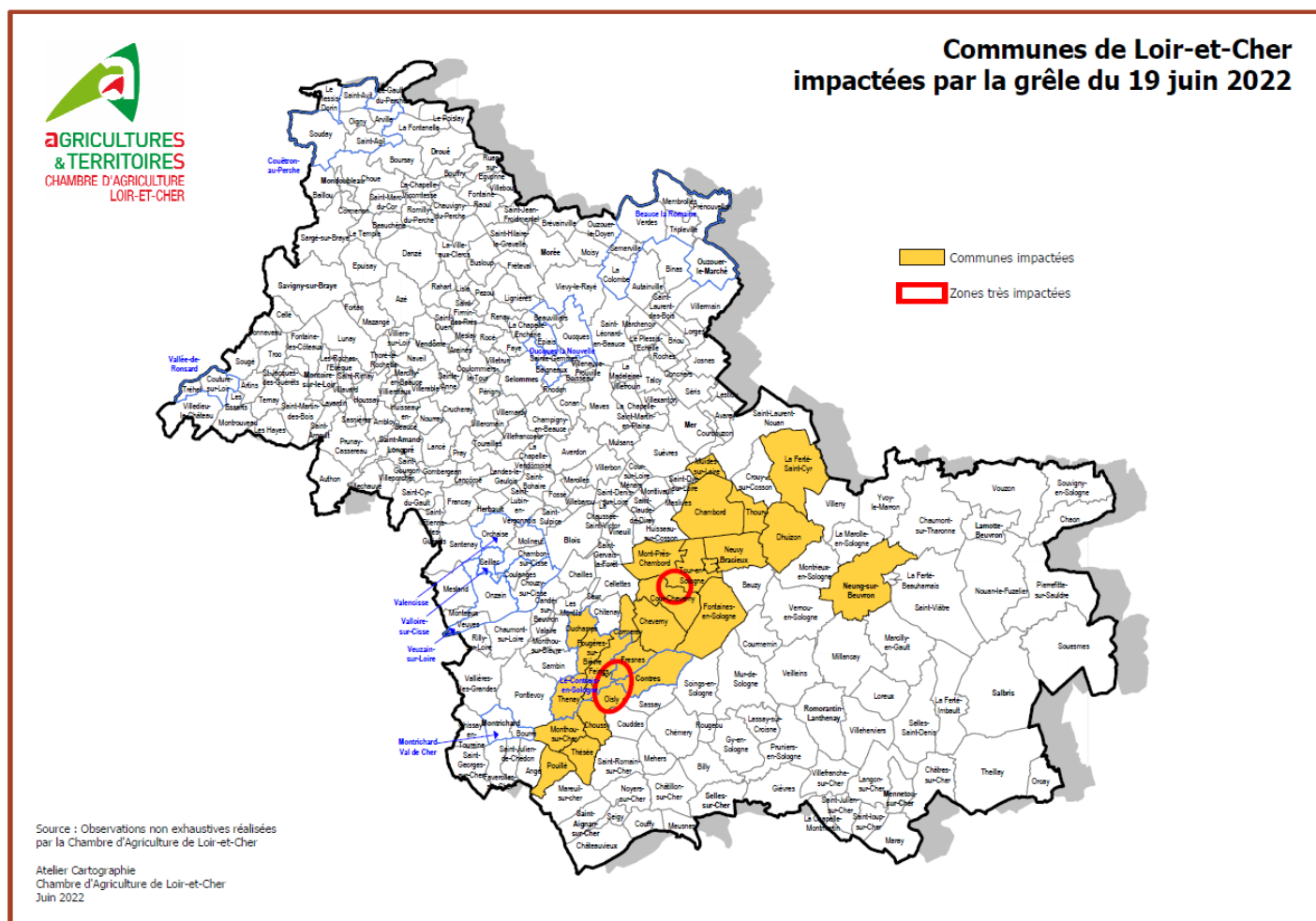


CONSTAT MÉTÉOROLOGIQUE DES ZONES IMPACTÉES



Total des exploitations impactées

312

Total des exploitations avec au moins un ilot sur les communes impactées (source : rpg 2020)

380

Total SAU (ha)

15 368,21

Filières sur la zone impactée

SAU (ha)

| | |
|---|----------|
| Arboriculture | 44,07 |
| Céréales | 5 078,21 |
| Divers | 267,87 |
| Fourrages | 55,74 |
| Jachères | 2 429,18 |
| Légumes et fruits | 616,15 |
| Légumineuses | 8,26 |
| Légumineuses fourragères | 288,47 |
| Oléagineux | 1 185,77 |
| Plantes ornementales et plantes à parfum, aromatiques et médicinales | 6,47 |
| Prairies ou pâturages permanents | 2 294,62 |
| Protéagineux | 261,23 |
| Surfaces herbacées temporaires | 994,36 |
| Vigne | 1 837,79 |

IMPACT ÉVALUÉ EN VITICULTURE

La surface peut être d'environ 500 ha de vignes impactés avec des variantes de dégâts importants selon les zones :

- Vignoble très fortement impacté : Choussy, Oisly, Fresnes, Thenay, Cheverny
 - 100 ha de 60 à 80 % de perte de récolte
 - 100 ha avec 10 à 20 % de perte de récolte
 - 300 ha avec 30 à 50 % de perte de récolte

Ce qui pourrait correspondre à une perte d'environ 15 000 à 20 000 hl (à consolider dans un mois)

Dans la zone très impactée, nous avons :

- Un pépiniériste viticole (F Depond)
- Une plantation de vigne mère de porte greffe palissée (5ha) pour la production de bois de greffage (Benjamin Mary)

IMPACT ÉVALUÉ EN MARAICHAGE

Légumes-fruits rouges

Des dégâts sont constatés à différents niveaux :

- Destruction de cultures au sol : cornichons, courgettes, melon, ... 100 % des cultures sur la zone (20 ha ou +).
- Destruction des paillages plastiques au sol
- Trous dans des tunnels plastiques : seront à remplacer et suite aux pluies, impact sur les cultures protégées (framboises, fraises, ...)
- Aspergeraies sont coupées à hauteur de 20 cm (actuellement en végétation). Redémarreront certainement mais risque maladies selon le climat dans les prochains jours (parfois, impossible d'entrer dans les parcelles pour un traitement, trop d'eau). Conséquences seront connues en 2023 à la récolte

Pépinières plants de fraisiers

Des dégâts sur des parcelles de pépinières de plants de fraisiers sont également remontés avec destructions des plants. Il ne s'agit pas des pieds mères mais des pieds en terre pour la production de stolons destinés à la vente cet été.

5,2 ha touchés à 50 % par exemple avec 5 pépinières touchées avec des surfaces à quantifier.

Pépinières horticoles et horticulture

Pépinières Chauvet à Contres : 10 000 plants d'orchidées (à vendre sur 2 ans) non récupérable sous les 600 m² de serres verres qui sont détruites – estimation perte en cours.

Contact CDHRC pour remontée des dégâts en cours (questionnaire envoyé ce jour).

Arboriculture

Sur la commune de Mont-près-Chambord, des dégâts sont constatés sur des vergers de pommes et poires, déjà touchés par le gel du 4 avril 2022.

Cassis pertes estimées à 50-60%

50 à 70% des pommes, poires au moins 1 impact, donc déclassées sur cette commune (10 à 20 ha)

IMPACT ÉVALUÉ EN GRANDES CULTURES ET BATIMENTS D'ÉLEVAGE

Des dégâts présents mais localisés sur la bande allant de Thenay à Cheverny. Communes impactées Monteaux, Cour-Cheverny, Oisly, Contres.

Toute la commune de Thenay a été touchée avec des colza grêlés à 100%. « Il ne reste plus que les tiges ». Les céréales sont moins impactées avec 30-35 de dégâts.

L'exploitant a pu récolter ses orges, pour ceux qui n'ont pu effectuer la moisson les orges sont détruites.

Des situations diverses au niveau des assurances (des agris assurés d'autres non). Avec toutefois un différentiel important entre les prix des assurances (300 euros pour les colzas) et le prix des marchés (800-900 euros). 180-200 euros de proposés par l'assurance pour les blés. 30ha colza touchés à 98%, 68ha de blé touchés (20 à 70%), 20ha tournesol touchés (20 à 70%) Colza expertisés à 50% de dégâts assurés à 320 euros.

Des cultures de maïs tant pour la production de semence, que grain ou ensilage

Des dégâts sur les bâtiments, stabulation...



Dégâts sur Gy en Sologne



Dégâts Thenay sur Sarrasin et pommes de terre

SOUTIENS NÉCESSAIRES

- Mobilisation de la cellule « Passer le Cap » : 02 54 78 75 75 passer-le-cap@loir-et-cher.chambagri.fr pour soutenir les agriculteurs touchés
- Réunion de crise de la cellule Réagir
- Demande d'exonération de la TATFNB
- Fond d'Allégement des charges des entreprises
- Soutien des trésoreries indispensables d'urgence (fond d'urgence, PGE, report d'annuités...)
- Ouverture de la reconnaissance calamité agricole et perte de fond, catastrophe naturelle
- Demande autorisation d'achat de vendange
- Dispositif chômage partiel
- Soutien au réseau de lutte antigrêle
- Prise en compte de ces événements dans le cadre des exigences réglementaires (zone vulnérable, PAC, amiante, ...)

Travail de terrain réalisé par les conseillers de la Chambre d'agriculture en lien avec les organisations agricoles



Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
11-13-15 rue Louis Joseph Philippe
41018 BLOIS
Directeur de publication :
Rédacteur :
Mise en page :

www.loir-et-cher.chambagri.fr